

ASSEMBLÉE NATIONALE
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

SOMMAIRE

BILAN AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	5
COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	6
DÉTAIL DES ÉTATS FINANCIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AGRÉGATION	7
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016	18
1 Référentiel comptable	19
2 Règles et méthodes comptables	19
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	19
2.2 Immobilisations incorporelles	20
2.3 Immobilisations corporelles	20
2.4 Les immobilisations financières	22
2.5 Stocks	23
2.6 Les créances	23
2.7 La trésorerie	23
2.8 Les capitaux propres	23
2.9 Les provisions pour risques et charges	23
2.10 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	24
2.11 Les dettes	24
2.12 Les produits d'exploitation	24
2.13 Les charges d'exploitation	25
2.14 Les produits et charges financiers	25
2.15 Les produits et charges exceptionnels	25
2.16 Information par activités	26
3 Notes relatives au bilan agrégé	26
3.1 Actif immobilisé	26
3.2 Les créances et les dettes d'exploitation	31
3.3 Trésorerie nette	32
3.4 Les capitaux propres	32
3.5 Les provisions pour risques et charges	34
3.6 Les passifs éventuels	34
4 Notes relatives au compte de résultat agrégé	35
4.1 Les charges d'exploitation	35
4.2 Les produits d'exploitation	37
4.3 Les charges financières	37
4.4 Les produits financiers	37

4.5	<i>Les charges exceptionnelles</i>	38
4.6	<i>Les produits exceptionnels</i>	38
5	Informations complémentaires	39
5.1	<i>Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés</i>	39
5.2	<i>Les effectifs</i>	40
5.3	<i>Informations relatives aux immeubles loués</i>	41
5.4	<i>Avantages accordés à des organismes extérieurs</i>	41

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
2016 AGRÉGÉS**

BILAN AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(en euros)

ACTIF	31/12/2016			31/12/2015(1)	PASSIF	31/12/2016	31/12/2015(1)
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	11 901 210	7 570 420	4 330 789	3 363 759	Dotation initiale et réserves	154 571 151	154 571 151
Immobilisations corporelles	653 665 291	61 676 393	591 988 898	580 252 516			
Immobilisations financières	177 895 011		177 895 011	228 622 544	Report à nouveau	740 088 224	731 793 905
dont Participations	40 000		40 000	40 000			
FCP	104 576 252		104 576 252	145 430 400			
Prêts	72 641 391		72 641 391	82 517 296			
Dépôts et cautionnements	637 368		637 368	634 848			
Immobilisations en cours	66 578 903		66 578 903	7 840 373			
					Résultat de l'exercice	32 996 030	8 294 319
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	910 040 415	69 246 814	840 793 601	820 079 193	TOTAL CAPITAUX PROPRES	927 655 404	894 659 374
					PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	3 115 076	2 710 183
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 058 396		1 058 396	1 131 165	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Créances et comptes rattachés	1 382 167		1 382 167	2 677 810	Fournisseurs et comptes rattachés	12 725 680	14 796 982
Autres	553 675		553 675	405 780	Autres dettes	18 619 151	18 264 920
Valeurs mobilières de placement	100 934 803	255	100 934 548	33 514 558			
Disponibilités	17 013 037		17 013 037	72 257 438			
Charges constatées d'avance	379 888		379 888	367 020	Produits constatés d'avance	0	1 504
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	121 321 965		121 321 711	110 353 771	TOTAL DES DETTES	31 344 832	33 063 406
TOTAL ACTIF			962 115 312	930 432 964	TOTAL PASSIF	962 115 312	930 432 964

(1) comptes retraités pro forma (cf. pages 18 et 33)

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(en euros)

	2016	2015		2016	2015
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures et marchandises	7 144 255	7 000 340	Dotation de l'État	517 890 000	517 890 000
Variation de stocks	72 769	30 441	Dotation reçue LCP-AN	16 641 162	16 641 162
Autres charges externes	33 125 595	32 653 319	Cotisations sociales	31 148 159	30 830 317
Impôts, taxes et versements assimilés	4 130 686	4 188 873	Reprises de provisions	1 926 889	1 763 920
Charges de personnel	186 757 223	190 402 618	Autres produits	5 088 494	3 824 055
dont					
Charges de rémunérations	121 392 654	125 835 485			
Charges sociales et de retraites	64 019 041	63 434 559			
Autres charges de personnels	1 345 527	1 132 573			
Charges parlementaires	306 225 124	304 370 997			
dont					
Indemnités parlementaires	49 897 860	50 081 336			
Charges sociales et de pension	75 048 683	76 311 618			
Secrétariat parlementaire	163 796 520	161 528 099			
Autres charges liées au mandat	17 482 062	16 449 944			
Dotations aux amortissements	10 930 059	10 245 831			
Dotations aux provisions	2 331 782	1 782 525			
Dotation versée LCP-AN	16 641 162	16 641 162			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	567 358 655	567 316 104	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	572 694 705	570 949 455
CHARGES FINANCIÈRES	255	2 438	PRODUITS FINANCIERS	4 322 916	4 764 167
Valeur nette comptable de valeurs financières cédées	0	2 438	Intérêts des prêts	724 528	837 827
Provision pour dépréciation de valeurs financières	255	0	Reprise sur provision pour dépréciation des valeurs financières	0	0
			Autres produits financiers	3 598 389	3 926 340
CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 036 368	493 428	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 373 685	392 666
Charges exceptionnelles sur exercice courant	17 668	19 621	Produits exceptionnels sur exercice courant	73 254	118 433
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	4	3 948	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	1 444
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées	22 555	0	Produits sur sorties d'actifs corporels	109 345	256 306
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	141 994	469 859	Produits sur sorties d'actifs financiers	64 154 876	0
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	40 854 148	0	Remboursements des compagnies d'assurance	36 210	16 484
Résultat de l'exercice	32 996 030	8 294 319			
TOTAL CHARGES	641 391 306	576 106 288	TOTAL PRODUITS	641 391 306	576 106 288

**DÉTAIL DES ÉTATS FINANCIERS AYANT FAIT
L'OBJET D'UNE AGRÉGATION**

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

(en euros)

ACTIF	31/12/2016			31/12/2015(1)	PASSIF	31/12/2016	31/12/2015(1)
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	11 901 210	7 570 420	4 330 789	3 363 759	Dotation initiale et réserves	154 571 151	154 571 151
Immobilisations corporelles	653 665 291	61 676 393	591 988 898	580 252 516	Report à nouveau	695 743 743	687 099 236
Immobilisations financières	177 895 011		177 895 011	228 622 544			
dont Participations	40 000		40 000	40 000			
FCP	104 576 252		104 576 252	145 430 400			
Prêts	72 641 391		72 641 391	82 517 296			
Dépôts et cautionnements	637 368		637 368	634 848			
Immobilisations en cours	66 578 903		66 578 903	7 840 373			
					Résultat de l'exercice	33 052 014	8 644 507
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	910 040 415	69 246 814	840 793 601	820 079 193	TOTAL CAPITAUX PROPRES	883 366 908	850 314 893
					PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 431 895	1 140 918
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 058 396		1 058 396	1 131 165	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Créances et comptes rattachés	93 675		93 675	87 181	Fournisseurs et comptes rattachés	12 355 922	12 330 291
Autres	553 675		553 675	405 780	Liaison sociétés annexes	16 436 518	18 579 841
					Autres dettes	18 613 584	18 261 369
Valeurs mobilières de placement	72 361 210		72 361 210	6 349 695			
Disponibilités	16 964 382		16 964 382	72 208 783			
Charges constatées d'avance	379 888		379 888	367 020	Produits constatés d'avance	0	1 504
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	91 411 226		91 411 226	80 549 623	TOTAL DES DETTES	47 406 024	49 173 005
TOTAL ACTIF			932 204 827	900 628 816	TOTAL PASSIF	932 204 827	900 628 816

(1) comptes retraités pro forma (cf. pages 18 et 33)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

(en euros)

	2016	2015		2016	2015
Achats de fournitures et marchandises	7 144 255	7 000 340	Dotation de l'État	517 890 000	517 890 000
Variation de stocks	72 769	30 441	Dotation reçue LCP-AN	16 641 162	16 641 162
Autres charges externes	33 095 907	32 645 639	Ventes de marchandises	256 078	291 561
Impôts, taxes et versements assimilés	4 130 686	4 188 873	Ventes de documents parlementaires	12 598	15 431
Charges de personnel	172 136 889	175 720 302	Cessions d'approvisionnement	0	0
dont			Reprises de provisions	357 624	232 970
Charges de rémunérations	121 392 654	125 835 485	Autres produits	6 176 442	5 298 847
Charges sociales	49 398 707	48 752 244			
Autres charges de personnels	1 345 527	1 132 573			
Charges parlementaires	289 729 602	288 437 913			
dont					
Indemnités parlementaires	49 897 860	50 081 336			
Charges sociales	58 553 160	60 378 534			
Secrétariat parlementaire	163 796 520	161 528 099			
Autres charges liées au mandat	17 482 062	16 449 944			
Dotations aux amortissements	10 930 059	10 245 831			
Dotations aux provisions	648 602	213 260			
Dotation versée LCP-AN	16 641 162	16 641 162			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	534 529 930	535 123 759	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	541 333 904	540 369 971
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	2 438	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	2 914 024	3 516 475
Valeur nette comptable de valeurs financières cédées	0	2 438	Intérêts des prêts	724 528	837 827
Provision pour dépréciation des valeurs financières	0	0	Reprise sur provision pour dépréciation des valeurs financières	0	0
			Autres produits financiers	2 189 496	2 678 648
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	41 036 368	493 428	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	64 370 384	377 685
Charges exceptionnelles sur exercice courant	17 668	19 621	Produits exceptionnels sur exercice courant	69 952	103 451
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	4	3 948	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	0	1 444
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées	22 555	0	Produits sur sorties d'actifs corporels	109 345	256 306
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	141 994	469 859	Produits sur sorties d'actifs financiers	64 154 876	0
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	40 854 148	0	Remboursements des compagnies d'assurance	36 210	16 484
Résultat de l'exercice (IV)	33 052 014	8 644 507			
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	608 618 312	544 264 131	TOTAL PRODUITS (I+II+III)	608 618 312	544 264 131

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

(en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2016	31/12/2015		31/12/2016	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISÉ			RÉSERVES		
Immobilisations financières	0	0	Réserves	22 420 422	22 405 991
			Report à nouveau	2 834	2 834
			Résultat de l'exercice	129 713	14 430
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES	22 552 969	22 423 256
			PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	829 523	757 190
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances et comptes rattachés	611 049	1 246 561	Fournisseurs	204 539	1 217 713
Liaison Assemblée nationale	5 858 328	6 876 613	Liaison Assemblée nationale	0	0
Débiteurs divers	0	0	Créditeurs divers	0	0
Valeurs mobilières de placement nettes	17 098 209	16 255 540			
Disponibilités	19 445	19 445			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	23 587 030	24 398 159	TOTAL DES DETTES	204 539	1 217 713
TOTAL ACTIF	23 587 030	24 398 159	TOTAL PASSIF	23 587 030	24 398 159

COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

(en euros)

CHARGES			PRODUITS		
	2016	2015		2016	2015
CHARGES EXTERNES			COTISATIONS	7 972 184	8 035 026
Honoraires	0	0	Cotisations assurance complémentaire	556 236	544 810
			Contribution sociale généralisée	7 398 711	7 472 421
			Cotisations pour ordre	15 871	16 645
			Cotisations volontaires	1 365	1 150
PRESTATIONS	11 897 749	11 808 384	CONTRIBUTIONS		
Prestations maladie-maternité	8 942 500	8 670 177	Contributions de l'A.N.	3 693 205	3 697 688
Prestations décès	727 746	712 434			
Prestations action sanitaire et sociale	149 450	159 602			
Prestations caisse complémentaire	2 078 053	2 266 170			
AUTRES CHARGES COURANTES	1 545 723	1 500 495	AUTRES PRODUITS COURANTS	1 064 966	843 433
Remboursements de cotisations	0	33	Prestations à charge de tiers	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	Reversement au titre de la DGH	202 989	60 898
Redevances de gestion	716 200	743 272	Produits divers de gestion courante	104 787	62 718
Charges diverses de gestion courante	0	0	Reprise de provisions	757 190	719 817
Dotation aux provisions	829 523	757 190			
CHARGES FINANCIÈRES	255	0	PRODUITS FINANCIERS	843 086	746 623
			Produits de cession de placements court terme	0	0
			Autres intérêts et produits assimilés	843 086	746 623
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	90	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	539
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	90	Autres produits exceptionnels	0	539
Résultat de l'exercice (excédent)	129 713	14 430	Résultat de l'exercice (déficit)		
TOTAL	13 573 440	13 323 309	TOTAL	13 573 440	13 323 309

BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

(en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2016	31/12/2015		31/12/2016	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISÉ			RÉSERVES		
Immobilisations financières	0	0	Réserves	21 919 336	22 283 954
			Report à nouveau	1 890	1 890
			Résultat de l'exercice	-185 698	-364 618
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL RÉSERVES	21 735 528	21 921 225
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	853 658	812 075
Créances et comptes rattachés	671 879	1 340 518	DETTES		
Liaison Assemblée nationale	10 578 187	11 703 228	Fournisseurs	165 220	1 248 979
Débiteurs divers			Liaison Assemblée nationale	0	0
Valeurs mobilières de placement nettes	11 475 129	10 909 323	Créditeurs divers	0	0
Disponibilités	29 210	29 210			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	22 754 405	23 982 279	TOTAL DES DETTES	165 220	1 248 979
TOTAL ACTIF	22 754 405	23 982 279	TOTAL PASSIF	22 754 405	23 982 279

COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

(en euros)

CHARGES			PRODUITS		
	2016	2015		2016	2015
CHARGES EXTERNES			COTISATIONS	8 567 490	8 768 832
Honoraires	0	1 080	Cotisations assurance complémentaire	780 103	762 964
			Contribution sociale généralisée	7 781 023	8 001 657
			Cotisations pour ordre	689	689
			Cotisations volontaires	5 675	3 523
PRESTATIONS	12 331 125	12 511 239	CONTRIBUTIONS		
Prestations maladie-maternité	9 035 184	8 698 496	Contributions de l'A.N.	3 819 981	3 835 814
Prestations décès	275 241	376 037			
Prestations action sanitaire et sociale	380 441	422 327			
Prestations assurance complémentaire	2 640 260	3 014 379			
AUTRES CHARGES COURANTES	1 936 504	1 912 693	AUTRES PRODUITS COURANTS	1 125 352	940 236
Remboursements de cotisations	0	0	Prestations à charge de tiers	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	Reversement au titre de la DGH	190 058	62 657
Redevances de gestion	1 082 846	1 100 618	Produits divers de gestion courante	123 219	66 446
Charges diverses de gestion courante	0	0	Reprise de provisions	812 075	811 133
Dotations aux provisions	853 658	812 075			
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	565 807	501 069
			Produits de cession de placements court terme	0	0
			Autres intérêts et produits assimilés	565 807	501 069
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 302	14 443
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	Produits sur sorties d'actifs financiers	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0	Autres produits exceptionnels	3 302	14 443
Résultat de l'exercice (excédent)			Résultat de l'exercice (déficit)	185 698	364 618
TOTAL	14 267 629	14 425 012	TOTAL	14 267 629	14 425 012

BILAN DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

(en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2016	31/12/2015		31/12/2016	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
			Dotation initiale et réserves		
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES (I)	0	0
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances à recouvrer	0	0	Fournisseurs	0	0
Liaison Assemblée Nationale	0	0	Liaison Assemblée Nationale	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	0	0	TOTAL DES DETTES (II)	0	0
TOTAL ACTIF (I+II)	0	0	TOTAL PASSIF (I+II)	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

(en euros)

CHARGES			PRODUITS		
	2016	2015		2016	2015
CHARGES EXTERNES	0	0	COTISATIONS	8 279 243	7 822 356
Honoraires	0	0	Cotisations obligatoires	5 188 954	6 790 657
			Cotisations facultatives	3 090 289	1 031 699
PRESTATIONS	61 580 550	63 077 763	CONTRIBUTIONS	53 289 572	55 256 478
Prestations vieillesse/principal	57 411 258	58 760 951	Contributions de l'Assemblée Nationale	16 558 451	15 644 642
Prestations vieillesse/majoration enfant	3 343 078	3 464 047	Subvention de l'Assemblée Nationale	36 731 121	39 611 836
Pension orphelin/allocation d'études	407 506	433 839			
Allocation temporaire/rente invalidité	417 082	416 769			
Prestations familiales	1 626	2 157			
AUTRES CHARGES COURANTES	0	1 070	AUTRES PRODUITS COURANTS	11 735	0
Remboursements de cotisations	0	1 070	Prestations à charge de tiers	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0	Produits divers de gestion courante	11 735	0
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	61 580 550	63 078 833	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	61 580 550	63 078 833
CHARGES FINANCIÈRES (II)	0	0	PRODUITS FINANCIERS (II)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	0	0
TOTAL CHARGES (I+II+III)	61 580 550	63 078 833	TOTAL PRODUITS (I+II+III)	61 580 550	63 078 833

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

(en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2016	31/12/2015		31/12/2016	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
			Dotation initiale et réserves		
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES	0	0
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances à recouvrer	5 564	3 551	Fournisseurs	0	0
Liaison Assemblée Nationale	0	0	Liaison Assemblée Nationale	5 564	3 551
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	5 564	3 551	TOTAL DES DETTES	5 564	3 551
TOTAL ACTIF	5 564	3 551	TOTAL PASSIF	5 564	3 551

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (CRP)

(en euros)

CHARGES			PRODUITS		
	2016	2015		2016	2015
CHARGES EXTERNES	29 688	6 600	COTISATIONS	6 061 345	5 957 666
Honoraires	29 688	6 600	Cotisations obligatoires	5 937 332	5 730 443
			Rachats de cotisations	124 013	227 223
PRESTATIONS	47 862 105	47 154 679	CONTRIBUTIONS	41 835 434	41 203 613
Prestations vieillesse/principal	46 093 672	45 430 798	Contributions de l'Assemblée Nationale	12 040 675	11 652 908
Prestations vieillesse/majoration enfant	1 288 686	1 249 929	Subvention de l'Assemblée Nationale	29 794 759	29 550 705
Pension orphelin/allocation d'études	313 263	306 384			
Allocation temporaire/rente invalidité	136 017	139 261			
Prestations familiales	30 468	28 306			
AUTRES CHARGES COURANTES	4 986	0	AUTRES PRODUITS COURANTS	0	0
Remboursements de cotisations	4 986	0	Prestations à charge de tiers	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0	Produits divers de gestion courante	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
			Produits exceptionnels sur exercice antérieur	0	0
TOTAL CHARGES	47 896 780	47 161 279	TOTAL PRODUITS	47 896 780	47 161 279

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

Au 31 décembre 2016, les faits marquants ont été :

- la signature, le 16 novembre 2016, par l'État, représenté par France Domaine et le directeur des services administratifs du Premier ministre, et l'Assemblée nationale, représentée par la Première Questeur, d'un acte notarié qui prévoit la mise à disposition définitive au profit de l'Assemblée nationale, au plus tard le 31 mars 2018, de l'ensemble immobilier sis 35-37, rue Saint-Dominique, dit « Hôtel de Broglie », moyennant le versement immédiat d'une indemnité de 63 millions d'euros (paragraphes 3.1.3, 3.1.4, 4.5 et 4.6 *infra* de l'annexe méthodologique) ;
- la mise en œuvre d'un apurement comptable des montants inscrits à l'actif immobilisé du bilan au titre des œuvres d'art et du mobilier de style acquis avant le 1^{er} janvier 2007, année d'établissement du bilan d'ouverture de l'Assemblée nationale, afin d'inscrire pleinement la gestion de ces biens dans le cadre du dispositif de suivi des immobilisations mis en place en 2015 (paragraphe 3.4).

L'arrêté n° 08-020 du 5 février 2008 portant référentiel comptable de l'Assemblée nationale a été modifié par l'arrêté des Questeurs n° 16-118 du 7 décembre 2016 afin de tirer les conséquences des deux faits marquants précités sur les états financiers de l'Assemblée :

- le rattachement de l'Hôtel de Broglie à la catégorie des immeubles non spécifiques au sens du paragraphe 2.3 *infra* de l'annexe méthodologique ;
- la valorisation à l'euro symbolique des œuvres d'art et du mobilier de style acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2007.

L'opération d'apurement relative aux œuvres d'art et au mobilier de style ayant donné lieu à une correction du montant des immobilisations corporelles inscrites à l'actif net au 31 décembre 2015, le bilan de l'Assemblée nationale au titre de l'exercice 2015 a été retraité *pro forma* pour permettre la comparabilité dans le temps des comptes (paragraphes 3.1 et 3.4 de l'annexe méthodologique).

Aucun autre fait marquant susceptible d'avoir un impact significatif sur les règles et méthodes comptables en vigueur à l'Assemblée nationale ou sur l'évolution, d'un exercice à l'autre, des montants inscrits dans les états financiers n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

ANNEXE

1 Référentiel comptable

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'Assemblée nationale tient une comptabilité d'engagement s'inspirant du plan comptable général (PCG), avec rattachement à l'exercice des dépenses et des recettes selon la règle du service fait. Des arrêtés du Bureau et des Questeurs ont procédé au réaménagement de son référentiel comptable à partir de l'exercice 2007 inclus. Ils font des normes contenues dans le PCG la base de principe de la comptabilité de l'Assemblée nationale. Des solutions spécifiques ont été prévues pour le traitement des immobilisations, des changements de méthodes comptables, des corrections d'erreurs portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et des engagements sociaux : sur les trois premiers points, l'Assemblée nationale a choisi de s'inspirer en partie des normes comptables de l'État ; sur le dernier point, elle a retenu la solution proposée par la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013.

2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Assemblée nationale pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 correspondent à un périmètre comprenant les deux fonds de sécurité sociale relatifs respectivement aux députés et au personnel, la caisse de pensions des anciens députés et la caisse des retraites du personnel.

Ils ont été établis conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau et par le Collège des Questeurs.

Les comptes sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du principe du coût historique, à l'exception de la valorisation de certaines immobilisations.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptabilités annexes sont agrégées à la comptabilité de l'Assemblée nationale pour présenter un bilan, un compte de résultat et des éléments de notes annexes qui recouvrent l'entité juridique Assemblée nationale prise dans son ensemble.

Ces comptabilités annexes comprennent les deux fonds de sécurité sociale, la caisse de pensions des anciens députés et la caisse des retraites du personnel. Le fonds de garantie de ressources qui constituait la cinquième comptabilité annexe a été supprimé : à compter du 1^{er} janvier 2012, les prestations qu'il finançait sont, en effet, intégralement gérées par la Caisse des dépôts et consignations selon le système de la gestion déléguée dans le cadre du fonds d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés (FAMDDRE). Le FAMDDRE est soumis à une procédure de certification qui lui est propre.

Cette agrégation conduit, dans un premier temps, à éliminer les flux réciproques entre ces différentes comptabilités annexes. Dans un second temps, elle oblige à un reclassement des comptes de bilan et des comptes de résultat.

L'élimination des principaux flux réciproques porte sur :

- les dettes ou créances réciproques (bilan) ;
- les contributions « patronales » basées sur les rémunérations des députés et des personnels qui sont versées aux fonds et caisses, ainsi que les subventions versées à ces mêmes fonds et caisses (compte de résultat) ;
- les redevances de gestion mises à la charge des deux fonds de sécurité sociale par l'arrêté n° 09-023 pris par le Collège des Questeurs le 3 mars 2009.

Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- classement des produits d'exploitation des caisses et fonds (« cotisations obligatoires », « rachats de cotisations », « contributions ») au poste « cotisations sociales » présenté en produits d'exploitation dans le compte de résultat agrégé ;
- classement des charges de la caisse de pensions des anciens députés et de celles du fonds de sécurité sociale des députés au poste « charges sociales et de pensions » du compte de résultat agrégé ;
- classement des charges de la caisse des retraites du personnel et de celles du fonds de sécurité sociale du personnel au poste « charges sociales et de retraites ».

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour une large part, à des acquisitions et des améliorations de logiciels, inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. À compter de 2015, elles comprennent en outre, conformément aux dispositions de l'arrêté des Questeurs n° 08-020 du 5 février 2008 modifié, les logiciels produits en interne valorisés aux coûts significatifs, nécessaires et directement attribuables à leur production.

Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité estimée à 2 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit de l'Assemblée nationale.

La notion de contrôle telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux contrats de location, pour lesquels les loyers sont systématiquement constatés en charges quelle que soit la nature juridique ou financière des contrats.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation. Les catégories suivantes ont été identifiées :

- biens immobiliers spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens,
- biens immobiliers non spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens,
- travaux immobiliers sur des biens immobiliers loués à autrui,
- biens mobiliers spécifiques,
- biens mobiliers non spécifiques.

2.3.1 Les biens immobiliers spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens

En vertu de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté à l'Assemblée nationale. Ces biens spécifiques (ou historiques) correspondent au Palais-Bourbon et à l'Hôtel de Lassay. Ils sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan de l'Assemblée nationale, du fait notamment de la difficulté à les évaluer de manière fiable.

Les travaux immobilisables qui sont effectués à compter du 1^{er} janvier 2007 dans l'enceinte des biens immobiliers spécifiques ou historiques, ainsi que toutes les immobilisations entrant dans ces périmètres à compter de cette même date, sont enregistrés à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durée
Gros œuvre	50 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	20 ans
Installations électroniques et de sécurité	10 ans
Installations de communication	5 ans
Autres installations et agencements	20 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens

Les immeubles non spécifiques, appartenant à l'Assemblée nationale ou affectés à son usage, sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier, et réalisés après la valorisation à dire d'expert, augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

La valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement. Une expertise a été réalisée par le service France Domaine en date du 22 janvier 2016, dont les effets ont été traduits dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise, est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques, ainsi que les immobilisations liées, ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Agencements, installations sur des biens immobiliers loués à autrui

Les agencements, installations et travaux sur des biens immobiliers loués à autrui sont inscrits au bilan à leur coût et sont amortis sur la durée résiduelle du bail.

2.3.4 Biens mobiliers spécifiques

Les biens mobiliers spécifiques correspondent aux œuvres d'art et aux biens assimilés, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou mis en dépôt à l'Assemblée nationale, si celle-ci en supporte les principaux risques et bénéficie des avantages qu'ils procurent.

Les biens mobiliers spécifiques dont le contrôle a été obtenu après une date fixée par le référentiel comptable de l'Assemblée nationale, sont évalués à leur coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeur. Les biens contrôlés avant cette date figurent au bilan à l'euro symbolique. Cette date de référence a été fixée au 1^{er} octobre 1999 pour les ouvrages et objets anciens entrés dans les collections de la Bibliothèque (arrêté des Questeurs n°15-129 du 8 décembre 2015 portant modification du référentiel comptable) et au 1^{er} janvier 2007 pour les œuvres d'art et le mobilier de style (arrêté des Questeurs n° 16-118 du 7 décembre 2016 portant modification du référentiel comptable).

Les biens mobiliers spécifiques n'ayant pas de durée d'utilité déterminable ne sont pas amortissables.

2.3.5 Biens mobiliers non spécifiques

Les biens mobiliers non spécifiques sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur. Ils sont amortis linéairement sur leurs durées estimées d'utilité.

Amortissement des biens mobiliers non spécifiques	Durées
Autocommutateurs	8 ans
Autres installations téléphoniques	5 ans
Matériels et outillage	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériels et outillage du garage	5 ans
Matériels de bureau	5 ans
Mobiliers	10 ans
Appareils électriques	5 ans
Matériels multimédia	5 ans
Matériels informatiques	5 ans

2.4 Les immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participations, des titres immobilisés, des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont constitués par le capital social de la société de programme La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN), dont l'Assemblée nationale est l'actionnaire unique.

Ces titres figurent au bilan pour le prix de souscription des actions à l'émission et seront, le cas échéant, dépréciés en cas de survenance d'un indice de perte de valeur.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts de fonds communs de placement (FCP). À la clôture, la valeur d'entrée de ces titres est comparée à leur valeur actuelle. Cette comparaison est effectuée par catégorie de titres de même nature conférant les mêmes droits. En cas de diminution de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée en charge.

Les prêts, dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation.

2.5 Stocks

Le montant des stocks inscrit au bilan au 31 décembre de l'exercice a été calculé en valorisant les quantités inventoriées à la clôture de l'exercice, pour l'essentiel, par référence à un coût d'achat historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à celle résultant du coût historique d'achat à la même date.

2.6 Les créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 La trésorerie

Les comptes courants bancaires débiteurs sont classés en « disponibilités ».
Les comptes courants bancaires créditeurs sont classés au poste « emprunts et dettes assimilées ».

2.8 Les capitaux propres

La dotation initiale et les réserves enregistrent la contrepartie des actifs immobilisés dans le bilan d'ouverture de 1993, déduction faite de deux versements au profit de l'État effectués en 1993.

Le report à nouveau enregistre, d'une part, les résultats comptables des exercices précédents (après affectation) et, d'autre part, à titre exceptionnel, les ajustements permettant de passer du bilan de clôture 2006 établi selon l'ancien référentiel comptable au bilan d'ouverture établi au 1^{er} janvier 2007 selon le nouveau référentiel comptable.

2.9 Les provisions pour risques et charges

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance sont incertains. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par l'Assemblée nationale, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles ou en présence d'une obligation implicite, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Ces provisions sont évaluées pour le montant estimé du décaissement ou, plus généralement, de la sortie de ressource estimée nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions relatives à la garantie de maintien du niveau de rémunération des personnels mis à la disposition d'organismes extérieurs et au droit des personnels à un congé longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Les dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale inscrites en charges à payer sur les exercices précédents ont été reclassées au bilan et au compte de résultat des fonds sous la forme de provisions pour charges.

2.10 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Pour évaluer ses engagements de retraites et avantages similaires, l'Assemblée nationale a souhaité se conformer à une recommandation de l'Autorité des normes comptables (n°2013-02), conformément à l'option offerte sur ce point dans le plan comptable général.

Les avantages des personnels de l'Assemblée nationale désignent toute prestation servie au titre des services accomplis par ces derniers, qu'il s'agisse notamment des rémunérations, de leurs accessoires, des absences rémunérées ou de tous les avantages similaires.

Le coût représenté par ces avantages est comptabilisé dans les charges de la période au cours de laquelle le personnel a accompli le service correspondant. Les indemnités à verser au personnel contractuel en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'Assemblée nationale sont comptabilisées en charge lorsque la rupture est annoncée.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont enregistrées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'acquisition. L'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Les avantages accordés au titre de la retraite ou les avantages similaires ne sont pas provisionnés mais sont évalués et mentionnés en annexe.

Les indemnités parlementaires et autres avantages servis aux députés ou à leurs collaborateurs par l'Assemblée nationale suivent les mêmes règles comptables que celles énoncées ci-dessus.

2.11 Les dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Les produits d'exploitation

En vertu du principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, et dans la mesure où l'Assemblée nationale détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

La société LCP-AN étant détenue intégralement par l'Assemblée nationale, la dotation versée par l'État à l'Assemblée nationale pour financer cette société est enregistrée en produit d'exploitation. Comme cela est précisé en note 2.13, une charge d'exploitation est enregistrée à l'occasion du reversement à la société.

L'Assemblée nationale présente la particularité de gérer des caisses de pensions et de retraites ainsi que des fonds de sécurité sociale. C'est pourquoi elle comptabilise en produits des cotisations sociales : cotisations des affiliés (députés et personnels de l'Assemblée nationale) et contribution sociale généralisée. Ces produits ne sont pas neutralisés dans le cadre de l'agrégation des comptes.

L'Assemblée nationale enregistre, par ailleurs, diverses recettes (ventes de documents, remboursements de divers organismes, production immobilisée ...). Ces produits figurent au poste « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat agrégé.

2.13 Les charges d'exploitation

La principale spécificité tient directement à la fonction de l'Assemblée nationale. Elle explique la présence dans ses comptes d'une rubrique de *charges parlementaires*, qui n'a, par définition, aucun équivalent possible dans les comptes d'une administration d'État et, a fortiori, dans ceux d'une entreprise privée. Cette catégorie regroupe les charges qui ont été définies comme étant directement et individuellement liées à l'exercice du mandat parlementaire (indemnités parlementaires, charges sociales et de pensions, frais de secrétariat parlementaire, dépenses de voyages et déplacements, offices parlementaires, charges de représentation et autres charges liées au mandat, à l'exclusion des dépenses d'affranchissement).

Les paiements effectués au titre des contrats de location sont comptabilisés en charges, quelles que soient les caractéristiques juridiques et financières de ces contrats.

La dotation versée à LCP-AN est comptabilisée en charges.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation, les prestations versées par les deux fonds de sécurité sociale, ainsi que par les caisses de retraites et de pensions.

Les subventions versées de manière récurrente à des entités tierces sont classées en charges d'exploitation.

2.14 Les produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les plus-values réalisées lors de la cession de placements financiers à court terme, les produits d'intérêts perçus au titre des prêts octroyés et les intérêts courus non échus au 31 décembre de l'exercice.

Les charges financières comprennent les moins-values réalisées lors de la cession de placements financiers court terme.

2.15 Les produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels correspondent à des flux qui, par nature, ne sont pas récurrents et à des corrections relatives aux exercices antérieurs.

2.16 Information par activités

Les deux fonds de sécurité sociale (celui des députés et celui des personnels), la caisse de pensions des anciens députés, la caisse de retraites du personnel, disposent de règlements spécifiques arrêtés par le Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que d'un mode de financement spécifique. Une présentation sous forme de bilan et de compte de résultat de ces comptabilités annexes est jointe au bilan et au compte de résultat agrégés, afin de faire ressortir les contributions de ces comptabilités aux états financiers de l'Assemblée nationale.

Ces bilans et comptes de résultats des « comptabilités annexes » sont présentés avant élimination des flux réciproques et avant reclassements.

3 Notes relatives au bilan agrégé

3.1 Actif immobilisé

Les valeurs brutes d'ouverture des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que le montant des dotations aux amortissements d'ouverture afférentes ont été retraitées pro-forma pour permettre la comparabilité dans le temps des comptes (cf. paragraphe 3.4).

Variations de l'actif immobilisé brut sur l'exercice

(en euros)

	Valeur brute d'ouverture (1)	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute de clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 789 636	3 435 052	-323 478	11 901 210
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	634 951 921	20 446 926	-1 733 556	653 665 291
Travaux immeubles historiques	69 137 915	16 039 739	-264 719	84 912 935
Total immeubles historiques	69 137 915	16 039 739	-264 719	84 912 935
Immeuble non spécifique 233/235 Boul. Saint Germain	90 992 696	197 613	0	91 190 309
Immeuble non spécifique 101 rue de l'Univ.-32 rue Saint Dom.	285 223 530	821 563	0	286 045 093
Immeuble non spécifique 95 rue de l'Université	11 750 000	697	0	11 750 698
Immeuble non spécifique 3 rue Aristide Briand	34 500 000	256 925	0	34 756 925
Immeuble non spécifique 34 rue Saint Dominique	330 000	0	0	330 000
Immeuble non spécifique 105 rue de l'Université	2 300 000	0	0	2 300 000
Immeuble non spécifique 103 rue de l'Université	24 016 453	0	0	24 016 453
Immeuble non spécifique 33 rue Saint Dominique	67 500 000	48 793	0	67 548 793
Total immeubles non spécifiques	516 612 679	1 325 591	0	517 938 269
Travaux immeuble loué 110 rue de l'Université	89 405	23 811	0	113 217
Travaux immeuble loué entrepôt porte d'Aubervilliers	113 182	11 905	0	125 086
Total immeubles loués	202 587	35 716	0	238 303
TOTAL IMMEUBLES	585 953 181	17 401 046	-264 719	603 089 509

(1) valeur brute d'ouverture retraitée pro forma (cf. pages 18 et 33)

(en euros)

	Valeur brute d'ouverture (1)	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute de clôture
Autocommutateurs	3 864 429	518 791	0	4 383 220
Autres installations téléphoniques	-1 980 855	0	0	-1 980 855
Matériel et outillage	3 106 853	111 473	-7 170	3 211 156
Collections, œuvres et objets d'art	2 161 211	71 728	-902	2 232 038
Véhicules	2 268 794	201 873	-283 198	2 187 468
Matériel et outillage du garage	27 108	2 317	0	29 424
Matériel de bureau	1 899 863	77 436	-142 641	1 834 659
Mobilier	21 499 534	244 783	-803 775	20 940 542
Appareils électriques	6 896 098	198 051	-79 561	7 014 589
Bureautique des groupes	0	0	0	0
Matériel informatique	9 269 724	1 605 408	-151 591	10 723 542
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 012 760	3 031 860	-1 468 837	50 575 783
IMMOBILISATIONS EN COURS	7 840 373	77 762 763	-19 024 234	66 578 903
Avances et acomptes sur acquisitions d'immeubles ⁽²⁾	0	63 075 200	0	63 075 200
Acomptes et avances versés sur autres immobilisations	673 800	0	-673 800	0
Logiciels en cours	1 023 648	2 616 969	-2 481 532	1 159 084
Gros œuvre en cours	1 156 498	1 363 606	-2 045 758	474 347
Installations générales en cours	3 076 190	6 236 096	-8 926 674	385 612
Aménagements et agencements en cours	1 368 912	2 742 162	-3 775 226	335 848
Installations téléphoniques en cours ⁽³⁾	0	518 791	-518 791	0
Avances et acomptes sur autres immobilisations ⁽³⁾	0	116 864	-56 945	59 919
Etudes et ingénierie en cours	541 325	1 093 075	-545 507	1 088 893
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	228 622 544	4 248 304	-54 975 837	177 895 011
Participations	40 000	0	0	40 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	145 430 400	0	-40 854 148	104 576 252
Prêts	82 517 296	4 245 784	-14 121 689	72 641 391
Dépôts et cautionnements	634 848	2 520	0	637 368
TOTAL IMMOBILISATIONS	880 204 474	105 893 045	-76 057 105	910 040 415

(1) valeur brute d'ouverture retraitée *pro forma* (cf. pages 18 et 33).(2) catégorie créée en 2016 afin d'enregistrer l'opération relative à l'ensemble immobilier dit « Hôtel de Broglie » en application de l'arrêté des Questeurs n° 16-118 du 7 décembre 2016 (cf. page 18 *supra*).

(3) catégorie créée en 2016.

Variations des dotations aux amortissements sur l'exercice

(en euros)

	Ouverture (1)	Augmentations De l'exercice	Diminutions de l'exercice	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 425 877	2 445 467	-300 923	7 570 420
Logiciels	5 425 877	2 445 467	-300 923	7 570 420
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 714 109	8 484 592	-1 522 307	61 676 393
Travaux immeubles historiques	18 653 692	4 409 244	-72 976	22 989 960
Gros œuvre immeubles historiques	919 322	259 527	-1 409	1 177 440
Installations de génie climatique immeubles historiques	1 656 022	405 028	0	2 061 050
Installations de fluides immeubles historiques	59 354	11 631	0	70 985
Installations sanitaires immeubles historiques	537 689	139 157	-2 644	674 202
Installations électriques immeubles historiques	2 311 821	586 458	0	2 898 279
Installations électroniques immeubles historiques	937 249	273 134	0	1 210 383
Installations de communication immeubles historiques	4 236 742	673 384	-24 460	4 885 666
Installations de sécurité immeubles historiques	3 726 844	916 238	0	4 643 082
Ascenseurs - monte-charges immeubles historiques	163 612	54 163	0	217 776
Autres installations générales immeubles historiques	27 950	15 873	0	43 823
Travaux d'agencement immeubles historiques	3 041 170	800 979	-39 349	3 802 799
Revêtements de sols immeubles historiques	515 638	118 122	-5 113	628 648
Serrurerie immeubles historiques	498 016	132 576	0	630 592
Autres aménagements immeubles historiques	22 264	22 973	0	45 237
Travaux immeubles loués	126 856	6 826	0	133 681
Installation climatisation immeubles loués	1 105	404	0	1 509
Installations de fluides immeubles loués	24	53	0	77
Installations sanitaires immeubles loués	713	462	0	1 175
Installations électriques immeubles loués	47 055	1 348	0	48 404
Installations électroniques immeubles loués	286	215	0	501
Installations de communication immeubles loués	2 557	359	0	2 915
Installations de sécurité immeubles loués	60 775	1 019	0	61 794
Ascenseurs - monte-charges immeubles loués	4 173	491	0	4 664
Travaux d'agencement immeubles loués	9 433	2 017	0	11 450
Revêtement de sols immeubles loués	605	425	0	1 030
Serrurerie immeubles loués	129	34	0	163
Autres immobilisations corporelles	35 933 561	4 068 522	-1 449 332	38 552 751
Autocommutateurs	3 770 003	37 193	0	3 807 196
Autres installations téléphoniques	-2 017 088	8 404	0	-2 008 684
Matériel et outillage	2 573 780	175 021	-7 097	2 741 704
Véhicules	1 959 387	183 203	-265 495	1 877 095
Matériel et outillage du garage	20 361	2 776	0	23 136
Matériel de bureau	1 448 497	188 318	-141 814	1 495 002
Mobilier	17 046 096	1 528 120	-803 775	17 770 441
Appareils électriques	6 006 296	332 958	-79 561	6 259 694
Matériel multimédia	0	0	0	0
Matériel informatique	5 126 229	1 612 529	-151 591	6 587 167
TOTAL	60 139 985	10 930 059	-1 823 230	69 246 814

(1) retraitée pro forma (cf. pages 18 et 33)

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Il s'agit de nouveaux logiciels, soit acquis auprès d'un prestataire extérieur, soit produits en interne, et de l'amélioration de logiciels existants.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale de chaque immeuble ainsi que sa valeur locative. L'estimation des valeurs vénales des immeubles a été confiée au service France Domaine, à qui l'État avait fait appel pour l'évaluation de son propre parc immobilier en 2007. La dernière évaluation des valeurs vénales a eu lieu le 22 janvier 2016. Ses résultats ont été intégrés dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

Immeuble	Valeur vénale	Superficie (m2)		Valeur locative (en euros par m2)	
		Bureaux Appartements	Sous sols	Bureaux Appartements	Sous-sols
233/235 Boul. Saint-Germain	91 000 000	9 559	2 837	440 €	220 €
101 rue de l'Université	210 983 547	12 540	13 265	550 €	275 €
32 rue Saint-Dominique	74 250 000	5 138	1 049	540 €	270 €
95 rue de l'Université	11 750 000	990	212	540 €	270 €
3 rue Aristide Briand	34 500 000	2 406	439	650 €	325 €
Appartement - 34 rue Saint-Dominique	330 000	32		29 €	
Appartement - 105 rue de l'Université	2 300 000	209		26 €	
103 rue de l'Université	24 016 453	1 528	1 409	550 €	275 €
33 rue Saint-Dominique	67 500 000	4 162	1 735	675 €	2 640 € / an et par pk

3.1.3 Immobilisations en cours

Le montant des immobilisations en cours a augmenté globalement de 58 738 529 euros en 2016. Cette évolution s'explique principalement par l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 35-37, rue Saint-Dominique et dit « Hôtel de Broglie » (cf. page 18 *supra*), moyennant le versement à l'État d'une somme de 63 millions d'euros. L'opération, qui a fait l'objet d'un acte notarié entre l'État et l'Assemblée nationale en date du 16 novembre 2016, vise à transférer à celle-ci, à compter d'une date d'entrée en jouissance comprise entre la date de signature de l'acte et le 31 mars 2018, l'ensemble des prérogatives et obligations du propriétaire, à la seule exception du droit de céder. Les parties sont convenues que, s'il apparaît que cet ensemble immobilier ne présente plus d'utilité pour l'Assemblée nationale, ce dernier ne pourra être aliéné mais fera retour à l'État moyennant le versement d'une indemnité à l'Assemblée nationale.

Les autres sommes inscrites au titre des immobilisations en cours comprennent des études préalables aux opérations de rénovation immobilière qui seront menées en 2017 à l'occasion de la période d'intersessions (rénovation de la Cour d'Honneur, confortement de l'emmarchement situé sous la colonnade du Palais-Bourbon, etc.), ainsi que de divers projets (notamment informatiques) qui seront mis en service sur des exercices ultérieurs.

3.1.4 Immobilisations financières

La participation dans LCP-AN est inscrite pour son coût historique (40 000 euros). On retrouvera ci-après des informations relatives à cette société au 31 décembre 2016, connues à la date d'établissement des comptes.

Comme l'année précédente, cette société a reçu de l'Assemblée nationale une dotation de 16 641 162 euros en 2016.

(en euros)	
Participation dans LCP-AN	31/12/2016
Capital	40 000
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	245 078
Résultat de l'exercice	- 1 745 665
Subvention d'investissement	6 007 511
Dividende versé au cours de l'exercice	0
Prêts et avances consentis par l'Assemblée nationale	0
Cautions et avals consentis par l'Assemblée nationale	0
Capitaux propres	4 546 924
Chiffre d'affaires de l'exercice	11 801
Subvention d'exploitation	12 437 841
Produits d'exploitation	12 700 841

Les titres immobilisés correspondent :

- à des fonds communs de placement dédiés inscrits au bilan pour leur valeur historique (104,58 millions d'euros), et dont la valeur liquidative est de 262,30 millions d'euros au 30 décembre 2016 ;
- à des prêts de trésorerie à court terme et aux anciens prêts au logement souscrits avant la suppression du dispositif.

Par rapport à l'exercice 2015, la valeur historique des fonds communs de placement inscrite au bilan a été diminuée de 40,85 millions d'euros à due concurrence des ventes de parts effectuées pour financer le versement à l'État de l'indemnité due au titre de l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 35-37, rue Saint-Dominique, dit « Hôtel de Broglie » (cf. pages 18 et 29 *supra*, ainsi que le tableau des charges exceptionnelles de la page 38 *infra*).

Encours au 31 décembre 2016

Nature du prêt	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Prêts au logement	67 515 628,94	7 804 191,17	24 202 617,57	35 508 820,20
Prêts de trésorerie	5 125 761,69	2 173 174,49	2 952 587,20	0,00
Total	72 641 390,63	9 977 365,66	27 155 204,77	35 508 820,20

3.2 Les créances et les dettes d'exploitation

(en euros)

	Montant net au 31/12/2016	Montant net au 31/12/2015	Dont supérieures à un an
Créances clients	99 239	90 732	0
Créances sécurité sociale	1 282 928	2 587 078	0
Personnel et comptes rattachés	224 178	73 475	0
Débiteurs divers	329 497	332 305	0
Charges constatées d'avance	379 888	367 020	0
TOTAL CRÉANCES	2 315 730	3 450 610	
	Montant net au 31/12/2016	Montant net au 31/12/2015 ⁽¹⁾	Dont supérieures à un an
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	12 725 680	14 796 982	0
Personnel et comptes rattachés	867 721	1 109 393	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 073 428	15 672 323	0
État	1 503 196	1 117 904	0
Autres dettes	174 806	365 299	0
Produits constatés d'avance	0	1 504	0
TOTAL DETTES	31 344 832	33 063 406	

(1) retraitement pro forma afin de tenir compte d'annulations de factures non parvenues (fournisseurs et comptes rattachés) sur exercices antérieurs

Les créances et dettes d'exploitation ont toutes des échéances inférieures à un an.

Au 31 décembre 2016, les créances de sécurité sociale correspondent au versement par l'ACOSS de la contribution sociale généralisée au titre du mois de décembre 2016. Au 31 décembre 2015, elles correspondaient au versement des mois de novembre et de décembre de 2015.

Les dettes à l'égard de la sécurité sociale et des autres organismes sociaux constituent la contrepartie des charges sociales de la fin de l'année 2016 qui ont été payées en janvier 2017.

Les dettes fournisseurs sont pour l'essentiel des dettes à court terme correspondant aux dépenses de l'exercice 2016 payées début 2017. Elles incluent les charges à payer pour factures non parvenues (montant ci après).

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER ET DES PRODUITS À RECEVOIR

(en euros)

	Montant net au 31/12/16	Montant net au 31/12/15 ⁽¹⁾
Factures non parvenues	2 281 706	2 608 641
Charges à payer personnel et assimilés	665 185	389 839
Charges à payer députés et assimilés	193 429	242 020
TOTAL CHARGES À PAYER	3 140 320	3 240 500
	Montant net au 31/12/16	Montant net au 31/12/15
Produits divers à recevoir	329 497	310 261
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	329 497	310 261

(1) retraitement pro forma afin de tenir compte d'annulations de factures non parvenues portant sur des exercices antérieurs.

Depuis l'exercice 2013, les charges à payer au titre des députés, personnels et assimilés ne comprennent plus les dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale.

3.3 Trésorerie nette

(en euros)

	Montant au 31/12/16	Montant au 31/12/15
ACTIF		
Valeurs mobilières de placement	100 934 548	33 514 558
Disponibilités	17 013 037	72 257 438
PASSIF		
Emprunts et dettes assimilées	0	0
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	117 947 585	105 771 996

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme dont le taux d'intérêt est fixe et garanti et de SICAV. Pour calculer la plus-value réalisée lors de la cession d'une valeur mobilière de placement, la valeur comptable retenue est celle enregistrée au coût d'entrée selon la méthode du premier entré premier sorti (PEPS).

3.4 Les capitaux propres

Le montant inscrit au titre de la dotation initiale et des réserves (101,86 M€) est inchangé par rapport au bilan d'ouverture 2011.

Conformément à l'évaluation par le service France Domaine de la valeur vénale actualisée des immeubles non spécifiques appartenant à l'Assemblée nationale, une première réévaluation de 53,09 millions d'euros a été inscrite sur les comptes d'écart de réévaluation en 2012, puis une seconde réévaluation de 6,87 millions d'euros en 2015. Au total, la réévaluation porte sur un montant de 59,96 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du référentiel comptable de l'Assemblée nationale, notamment celles issues de l'arrêté des Questeurs n° 08-020 du 5 février 2008 modifié, les corrections d'erreurs commises au titre d'exercices antérieurs sur des éléments du bilan n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice où ces erreurs ont été découvertes. Les montants correspondants sont inscrits au passif sur un compte dédié (compte 1059 – *retraitement du bilan sur exercices antérieurs*).

En 2016, les corrections d'erreurs ayant nécessité le retraitement du bilan au 31 décembre 2015 ont conduit à mouvoir le compte 1059 à hauteur de 5,31 millions d'euros. Ce solde se décompose de la façon suivante :

1/ 5,15 millions d'euros (au débit) du fait de l'apurement comptable effectué sur le mobilier de style et les œuvres d'art acquis avant le 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions du référentiel comptable de l'Assemblée nationale telles que fixées par le Collège des Questeurs dans son arrêté modificatif n° 16-118 du 7 décembre 2016, dont :

- 4,74 millions d'euros au titre, d'une part, de l'annulation de lignes comptables antérieures, pour la plupart, au 1^{er} janvier 2007, et, d'autre part, de la valorisation à l'euro symbolique des biens figurant dans l'inventaire physique et non rapprochés de la comptabilité (correction d'erreur) ;
- 0,41 million d'euros au titre de la mise à l'euro symbolique de biens acquis avant le 1^{er} janvier 2007 et valorisés initialement pour leur montant d'acquisition (changement de méthode).

2/ 0,36 million d'euros (au débit) du fait de la rectification d'éléments initialement inscrits à l'actif immobilisé et identifiés comme devant être sortis du bilan *a posteriori* dans le cadre de la procédure d'inventaire des immobilisations mise en place en 2015 ;

3/ 0,20 million d'euros (au crédit) du fait de l'annulation de diverses factures non parvenues sur exercices antérieurs portant sur des dépenses d'investissement.

Le report à nouveau comprend, d'une part, des ajustements sur le bilan d'ouverture 2007 pour 364,92 millions d'euros et, d'autre part, le report à nouveau *stricto sensu*, dont la variation, en 2016, résulte de l'affectation du résultat 2015 (8 294 319 euros).

La variation des capitaux propres du bilan agrégé se présente ainsi :

(en euros)

	Situation 2015 publiée	Retraitements	Situation 2015 retraitee	Affectation du résultat 2015	Autres mouvements	Situation de clôture
Capitaux propres	101 857 993		101 857 993			101 857 993
Ecarts de réévaluation	59 960 478		59 960 477			59 960 477
Corrections d'erreurs sur exercices précédents	- 1 933 581	- 5 313 739	-7 247 320			-7 247 320
Ajustement du Bilan d'ouverture 2007	364 920 183		364 920 183			364 920 183
Report à nouveau	366 873 722		366 873 722	8 294 319		375 168 041
Résultat de l'exercice	8 294 319		8 294 319	- 8 294 319	32 996 030	32 996 030
TOTAL GENERAL	899 973 113	- 5 313 739	894 659 374		27 682 291	927 655 404

Le résultat comptable de l'exercice correspond au cumul des résultats comptables de chaque entité comptable agrégée dans le bilan de l'Assemblée nationale.

(en euros)

Entité	Résultat comptable 2016	Résultat comptable 2015
Assemblée nationale	33 052 014	8 644 507
Caisse de pensions des anciens députés	0	0
Caisse des retraites du personnel	0	0
Fonds de sécurité sociale des députés	129 713	14 430
Fonds de sécurité sociale du personnel	(185 698)	(364 618)
Total	32 996 030	8 294 319

3.5 Les provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées pour constater dans le bilan de l'Assemblée nationale quatre types d'engagement à long terme en faveur des personnels :

- la garantie de rémunération pendant des congés de longue durée pour cause de maladie d'un montant de 332 867 euros ;
- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs pour un montant de 888 156 euros ;
- une provision pour risques contentieux d'un montant de 210 873 euros correspondant à des obligations identifiées comme probables à la date du 31 décembre 2016 ;
- une provision correspondant aux dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale de l'Assemblée d'un montant de 1 683 181 euros au 31 décembre 2016.

3.6 Les passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à signaler au 31 décembre 2016.

4 Notes relatives au compte de résultat agrégé

La comptabilité budgétaire et la comptabilité générale de l'Assemblée nationale (comprenant les fonds et caisses) sont toutes les deux tenues conformément au principe des droits constatés. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de procéder à des retraitements pour passer d'une comptabilité à l'autre, même si certains postes comptables, très minoritaires, ne font pas l'objet d'un suivi au plan budgétaire.

4.1 Les charges d'exploitation

	<i>(en euros)</i>	
	2016	2014
ACHATS DE FOURNITURES ET MARCHANDISES	7 144 255	7 000 340
ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	565 055	540 169
ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	408 979	285 527
AUTRES ACHATS DE FOURNITURES	1 958 395	1 980 317
ACHATS DE FLUIDES	4 001 295	3 900 981
ACHATS DE MARCHANDISES	210 530	293 345
VARIATION DES STOCKS	72 769	30 441
AUTRES CHARGES EXTERNES	33 125 595	32 653 319
BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	464 809	444 814
LOCATIONS	4 356 731	4 297 481
TRAVAUX D'ENTRETIEN	15 033 724	14 376 296
PRIMES D'ASSURANCES	337 158	343 584
ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 056 616	1 172 115
SUBVENTIONS ET AUTRES CHARGES	1 763 178	1 998 290
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 400 187	1 480 229
HONORAIRES	848 114	818 164
INFORMATIONS	2 135 523	2 327 983
IMPRESSIONS	222 747	240 505
TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 007 559	1 126 731
FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	4 471 691	3 996 992
FRAIS BANCAIRES	25 036	26 834
RÉGIES DES SERVICES DE L'A.N.	2 524	3 300
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	4 130 686	4 188 873
SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 359 248	3 381 982
IMPÔTS LOCAUX	770 269	778 172
TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	1 169	15
FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	0	28 704

(en euros)

	2016	2015
CHARGES DE PERSONNEL	186 757 223	190 402 618
CHARGES DE REMUNERATION	121 392 654	125 835 485
PERSONNELS STATUTAIRES	110 990 309	115 835 262
PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE	7 639 468	6 667 962
PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRESIDENCE	2 607 559	2 944 271
AUTRES PERSONNELS	155 318	387 991
CHARGES SOCIALES ET DE RETRAITE	64 019 041	63 434 559
CHARGES SOCIALES	2 795 956	2 588 832
CHARGES DU FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	12 331 125	12 511 239
CHARGES DE LA CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS	47 867 092	47 154 679
PRESTATIONS DIRECTES	1 024 868	1 179 809
AUTRES CHARGES DE PERSONNELS	1 345 527	1 132 573
AUTRES CHARGES D'ACTION SOCIALE	262 576	173 550
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 082 951	959 024
CHARGES PARLEMENTAIRES	306 225 124	304 370 997
INDEMNITES PARLEMENTAIRES	49 897 860	50 081 336
CHARGES SOCIALES ET DE PENSIONS	75 048 683	76 311 618
CHARGES SOCIALES	1 380 018	1 233 755
CHARGES DU FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	11 897 749	11 808 417
CHARGES DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DEPUTES	61 580 550	63 078 833
CHARGES DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES DEPUTES	190 365	190 613
SECRÉTARIAT PARLEMENTAIRE	163 796 520	161 528 099
AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT	17 482 062	16 449 944
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	7 649 168	7 415 086
CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES	221 214	139 340
REPRÉSENTATION DE L'A.N.	4 625 290	4 190 469
AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT	4 986 390	4 705 049
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 930 059	10 245 831
DOTATION AUX PROVISIONS	2 331 782	1 782 525
DOTATION VERSEE LCP-AN	16 641 162	16 641 162
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	567 358 655	567 316 104

4.2 Les produits d'exploitation

	(en euros)	
	2016	2015
DOTATION DE L'ÉTAT	517 890 000	517 890 000
DOTATION RECUE LCP-AN	16 641 162	16 641 162
COTISATIONS SOCIALES	31 148 159	30 830 317
COTISATIONS AFFILIES CAISSE DE PENSION DES ANCIENS DEPUTES	8 279 243	7 822 356
COTISATIONS AFFILIES FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	7 972 184	8 035 026
COTISATIONS DU FAMDDRE	190 365	190 613
COTISATIONS AFFILIES CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS	6 138 878	6 013 490
COTISATIONS AFFILIES FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	8 567 490	8 768 832
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 926 889	1 763 920
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 088 494	3 824 055
VENTES DE MARCHANDISES *	256 078	291 561
VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	12 598	15 431
CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	0	0
REPRISE DE DOTATION AUX PROVISIONS	0	0
REPRISE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ASSEMBLEE NATIONALE	5 986 077	5 108 233
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	-408 424	-619 656
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	-769 569	-971 515
PRODUITS GESTION COURANTE CAISSE DE PENSION DES DEPUTES	11 735	0
PRODUITS GESTION COURANTE CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	572 694 705	570 949 455

* retraitements *pro forma* (2015) afin d'inclure l'intégralité du titre 70 - ventes de marchandises.

4.3 Les charges financières

	(en euros)	
	2016	2015
VALEUR NETTE COMPTABLE DES VALEURS FINANCIÈRES CÉDÉES	0	2 438
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES VALEURS FINANCIÈRES	255	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	255	2 438

4.4 Les produits financiers

	(en euros)	
	2016	2015
INTERETS DES PRETS	724 528	837 827
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 598 389	3 926 340
REPRISE SUR PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES VALEURS FINANCIÈRES	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 322 916	4 764 167

4.5 Les charges exceptionnelles

	(en euros)	
	2016	2015
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICE COURANT	17 668	19 621
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTÉRIEURS	4	3 948
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CEDEES*	22 255	
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CEDEES	141 994	469 859
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES¹	40 854 148	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 036 368	493 428

* catégorie créée en 2016

4.6 Les produits exceptionnels

	(en euros)	
	2016	2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE COURANT	73 254	118 433
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT ASSEMBLEE NATIONALE</i>	69 952	103 451
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DEPUTES</i>	0	0
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS</i>	0	0
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES</i>	0	539
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS</i>	3 302	14 443
PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICES ANTÉRIEURS	0	1 444
PRODUITS SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS	109 345	256 306
PRODUITS SUR SORTIES D'ACTIFS FINANCIERS²	64 154 876	0
REMBOURSEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	36 210	16 484
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 373 685	392 666

¹ Valeur historique des parts de fonds communs de placement vendues en 2016 afin de financer le versement à l'État de l'indemnité due au titre de l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 35-37, rue Saint-Dominique, dit « Hôtel de Broglie » (cf. p. 18, 29 et 30 *supra*).

² Valeur de cession des parts de fonds communs de placement mentionnées *supra*.

5 Informations complémentaires

5.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés

Conformément au référentiel comptable, ces engagements sont évalués mais ne font pas l'objet de provisions. Ils ont été évalués pour la première fois en 2008. L'évaluation est confiée à un cabinet d'actuaire indépendant.

Les engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés significatifs recouvrent :

- le régime de pension des anciens députés, régime par répartition ;
- le régime de retraite des anciens fonctionnaires, régime par répartition ;
- les pensions des anciens conseillers et retraités de l'Union française et des anciens délégués de l'Assemblée algérienne ;
- le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens députés pensionnés ;
- le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens fonctionnaires retraités.

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues :

- Taux d'actualisation principal : 1,80 % contre 2,50 % en 2015 ;
- Taux de revalorisation des rentes ou taux d'inflation : 1,7 % ;
- Table de mortalité TGH05-TGF05 ;
- Calculs effectués sur groupe fermé au 31/12/2016 ;
- Âge de départ en retraite (députés et fonctionnaires) : 65 ans ;
- Taux d'augmentation de la consommation médicale : 2,90 %.

Le taux d'actualisation principal retenu par l'Assemblée nationale correspond au taux des obligations d'entreprises de première catégorie, conformément à la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables. En 2016, comme en 2015, ce taux a été modulé en fonction de la durée moyenne du régime considéré.

Compte tenu de la méthode retenue pour les engagements de pensions envers les députés (droits acquis sans projection de droits futurs), aucune hypothèse de renouvellement de mandat n'a été prise en compte.

Le détail des engagements est le suivant :

(en millions d'euros)

	Engagements au 31/12/2016
Pensions des anciens députés	1 702,08
Autres droits des anciens députés	12,51
Retraites des anciens fonctionnaires	1 880,22
Autres droits des anciens fonctionnaires	21,44
Autres pensions	12,31
Sécurité sociale des anciens députés	111,04
Sécurité sociale des anciens fonctionnaires	103,05
TOTAL	3 842,65

5.2 Les effectifs

Les tableaux ci-dessous retracent les effectifs connus à la date d'établissement des comptes.

- Députés

L'effectif des députés est de 573 au 31 décembre 2016.

- Les collaborateurs de députés (nombre de contrats)

Janvier 2016	Décembre 2016
2 102	2 160

- Personnels

Le tableau ci-dessous retrace l'effectif des fonctionnaires et des contractuels en poste au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2017.

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Fonctionnaires	1 144	1 132
Contractuels	131	160

- Les pensionnés et retraités (au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016)

Caisse de pensions des députés	
31 décembre 2015	31 décembre 2016
1 835	1 794

Caisse de retraites du personnel	
31 décembre 2015	31 décembre 2016
1 173	1 189

- Les affiliés aux fonds de sécurité sociale (au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016)

Fonds de sécurité sociale des députés	
31 décembre 2015	31 décembre 2016
2 425	2 346

Fonds de sécurité sociale du personnel	
31 décembre 2015	31 décembre 2016
3 854	3 813

5.3 Informations relatives aux immeubles loués

Adresse	Nature de l'immeuble	Superficie figurant au bail	Date de fin de bail	Loyer TTC 2016	Indexation	Option d'achat en fin de bail
110 rue de l'Université	Bureaux	3 053 m ²	31/12/2032	2 502 878	ILAT	NON
3 boulevard Ney	Entrepôts	3 237 m ²	30/06/2022	481 686	BT01	NON

5.4 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Le tableau ci-dessous récapitule les avantages accordés à des organismes extérieurs à l'Assemblée nationale.

	Subvention directe et assimilée	Rémunération d'une partie des employés	Autres avantages
AGRAN	922 358	4 668 995	Locaux au Palais-Bourbon et dans des immeubles non spécifiques
BOUTIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	331 424	333 921	Locaux dans immeuble loué
ASCAN	120 000	Néant	Locaux dans immeuble historique
SALON DE COIFFURE	Néant	Néant	Local dans immeuble historique

L'Association pour la gestion des restaurants administratifs de l'Assemblée nationale (AGRAN) gère l'ensemble des sites de restauration collective de l'Assemblée. Elle perçoit de l'Assemblée une subvention correspondant, pour l'essentiel, à la participation de l'employeur « Assemblée nationale » aux frais de repas. Par ailleurs, l'Assemblée nationale rémunère directement une partie des employés de cette association.

La Boutique de l'Assemblée nationale, constituée en association, comprend une activité de vente de produits dérivés et un kiosque à journaux. Elle reçoit une subvention et une partie de ses employés sont directement rémunérés par l'Assemblée nationale. De plus, l'association occupe des locaux situés dans un immeuble loué par l'Assemblée nationale : la quote-part correspondant au loyer annuel est estimée à 103 296 euros.

L'Association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) est bénéficiaire d'une subvention de l'Assemblée nationale. Elle utilise à titre gratuit des locaux situés au sein du Palais-Bourbon (l'avantage n'est pas valorisable, car le Palais est un immeuble spécifique à valeur indéterminable).

Le salon de coiffure, entreprise commerciale exploitée sous forme individuelle, peut se voir accorder ponctuellement une subvention. Il occupe à titre gratuit des locaux au sein du Palais-Bourbon. Comme pour l'ASCAN, cet avantage n'est pas valorisable.

Les présents états financiers ont été approuvés par le Collège des Questeurs à l'occasion de sa réunion du 18 avril 2017.

Paris, le 19 AVR. 2017

	SIGNATURES
Le Secrétaire général de la Questure, Christophe PALLEZ	
La Questure déléguée, Marie-Françoise CLERGEAU	